

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 2 MARS 2026
Extrait des délibérations n°2026-001

Date de convocation : le 24 février 2026

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 2 mars 2026 à 19h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président, salle polyvalente d'Iville.

➤ Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HENON.

Membres en exercice : 56 Présents : 41 Pouvoirs : 0
Toutes les communes étaient représentées sauf : BROSVILLE – LE NEUBOURG – LE TILLEUL LAMBERT

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIIS	HUREL William	BRIZARD Marie-Odile - Excusée
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick – Excusé	ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	CHECA Marie-France – Excusée
BROSVILLE	ROMET Marc - Absent	LECOMTE Béatrice - Absente
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	SERGEANT Agnès
CESSEVILLE	DEBUS Alain - Excusé	POISSON Virginie
CRESTOT	LOUIS Christine	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	MARIE Michèle	DAUTRESME Thierry
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	GRILLE Aline - Excusée
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	BUSSIERE Laurance	BUISSON Sébastien – Excusé
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	PLESSIS Elisabeth
ECQUETOT	LONCKE Didier	RICHARD Didier
EMANVILLE	DULUT Thierry	DUMONT Françoise - Excusée
EPEGARD	DEMARE Pascal	PAYAN Jean-François
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick	BRIOSNE Maurice
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul	BOISRENOULT André
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	SOENEN Bruno - Excusé
GRAVERON-SEMERVILLE	CARRERE-GODEBOUT Claire	LAWANI Nicolas - Excusé
HECTOMARE	PLOYART François	PENEL Philippe - Excusé
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	LEGRAND Catherine
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGUY Jean-Luc
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	PORTE Michel - Excusé
LA PYLE	PILETTTE Gérard	ROUSSIAU Yann - Excusé
LE BOSC-DU-THEIL	VALLEE Laurent - Excusé RECLARD Sandrine BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	VAUQUELIN Isabelle – BRONNAZ Francis - CHEUX Arnaud - CHEVALIER Marie-Noëlle – COUDRAY Isabel - DAVOUST Francis - DETAILLE Edouard - LE MERRER Anita – LEROY Hélène - ONFRAY Didier - Excusés LEVAVASSEUR Katiana – Absente	
LE TILLEUL-LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François - Absent	LEMARCHAND Fabien - Absent
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	MOULIN Martial - Excusé
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	SASS Laëtitia - Excusée
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	GAILLARD Thomas - Excusé
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	GARREAU Virginie – Absente
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	ORONA Thierry	OSMONT ODILE
ST MESLIN-DU-BOSC	BONNEAU Christian	JOUEU Eric - Excusé
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	BUYZE Jacky LARGESSE Jacky	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	MORISSET Maryse – Excusée
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	WALLART Roger	CAUCHOIS Isabelle - Excusée
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues FOSSE Patricia – Absente	
VENON	PICARD Philippe	CHOMONT Hélène - Excusée
VILLETES	ROBACHE Arlette	DEGOULET Cécile
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	BRIANT William
VITOT	LELARGE Joël	LEBOURG Yann - Excusé

Formant la majorité des Membres en exercice

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 2 MARS 2026
Extrait des délibérations n°2026-001**

COMPETENCE SOLIDARITES

Objet : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens du service autonomie à domicile – Avenant n° 3

Rapport de présentation :

Il est rappelé que la communauté de communes du pays du Neubourg, conformément à la délibération n°9 en date du 2 octobre 2023, a signé un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec le département de l'Eure qui fixe notamment la compensation départementale allouée annuellement à la collectivité.

Cette compensation est calculée suivant l'activité du service, mais également au regard du tarif plancher fixé par le département.

Suite à l'arrêté n°2026-01-08 du département fixant les tarifs de référence des prestations dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'aide-ménagère (AM) à 25 euros à compter du 1^{er} janvier 2025 et vu le financement du surcoût du complément de traitement indiciaire (CTI) accordé par le département de l'Eure, il convient de procéder à la passation d'un avenant au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens afin d'actualiser l'ensemble des modalités de financement accordé par le département de l'Eure.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le projet d'avenant n°3 au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (cf. annexe).

Projet de délibération :

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,
Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L313-11 et L314-1,
Vu la loi n°2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificatives pour l'année 2022, et notamment l'article 44,
Vu l'arrêté n°2026-01-08 du département de l'Eure fixant les tarifs de référence des prestations dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie, de la prestation de compensation du handicap et de l'aide-ménagère,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 9 octobre 2023 portant sur la signature du CPOM,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 10 juin 2024 portant sur la signature de l'avenant n°1 au CPOM,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 10 mars 2025 portant sur la signature de l'avenant n°2 au CPOM,
Vu l'avis favorable de la commission en date du lundi 16 février 2026,
Vu l'avis favorable du bureau en date du 23 février 2026,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé de la vice-présidente, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le rapport de présentation,
- D'approuver l'avenant n°3 du CPOM (cf. annexe) et de procéder à sa signature,
- D'autoriser le Président à signer le présent avenant n°3 au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, ainsi que l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Dit que les dépenses et recettes seront inscrites au budget annexe SAD 2026.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

**Le Secrétaire de séance
Jérôme HENON**



**Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE**

